

GUIDE DE TRI ET DE COLLECTE



ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ

N° gratuit 0 800 88 11 77 depuis un poste fixe

montpellier3m.fr/emballages-et-papiers

**Ensemble,
éco-responsables.**


Montpellier
Méditerranée
Métropole

APRÈS LE TRI, TENDRE VERS LE ZÉRO DÉCHET !

Le tri est essentiel pour réduire le bac gris, celui des « ordures ménagères résiduelles ». Trier permet de détourner les papiers et emballages vers le bac jaune, et le verre via les points d'apport volontaire en vue du recyclage. Sans oublier 20 déchetteries pour les déchets verts, encombrants, électronique usagé, ou encore les bornes textiles.

Déméter, notre centre de tri modernisé, réceptionne les emballages du bac jaune et les sépare par matériaux pour les préparer au recyclage. Votre geste est utile et les déchets ne sont pas re-mélangés, mais je veux être transparent : environ 30% des tonnes entrantes sortent en « refus » vers l'incinération ou la décharge à cause des erreurs, parce que des emballages imbriqués ne sont pas séparables, ou bien car certains emballages ne sont pas recyclables du fait de leur conception.

À terme, je veux généraliser le tri dans la Métropole : nous planifions l'ajout de points d'apport volontaire, la substitution de bacs gris par des bacs jaunes, et l'installation de corbeilles de rue permettant de trier. Ce mandat sera également celui du tri des déchets organiques qui représentent encore 30% du poids du bac gris, en multipliant les composteurs individuels et dans les résidences, et en collectant les épluchures et restes de repas avec des matériels et fréquences adaptés.

À horizon 2023/2024, lorsque toutes ces solutions seront déployées et après une concertation avec les habitants, les ordures résiduelles non triées seront facturées au poids, au volume ou à la levée en lieu et place de l'actuelle TEOM (étude lancée en novembre 2020). L'arrivée de cette tarification doit dès à présent inciter au tri, qui est aussi un geste d'économie pour les finances publiques.

Au-delà du tri, je veux aussi soutenir la démarche zéro déchet. Si ce guide vous aidera à mieux trier, retenez que chaque acte de jeter un déchet, fût-il recyclable, est l'occasion de trouver une alternative et d'éviter de produire le déchet. Refuser les emballages superflus, réduire le jetable, acheter en vrac ou de seconde main, utiliser une gourde, du savon solide... sont autant de solutions pour que demain, le meilleur déchet soit effectivement celui que l'on ne produit pas.

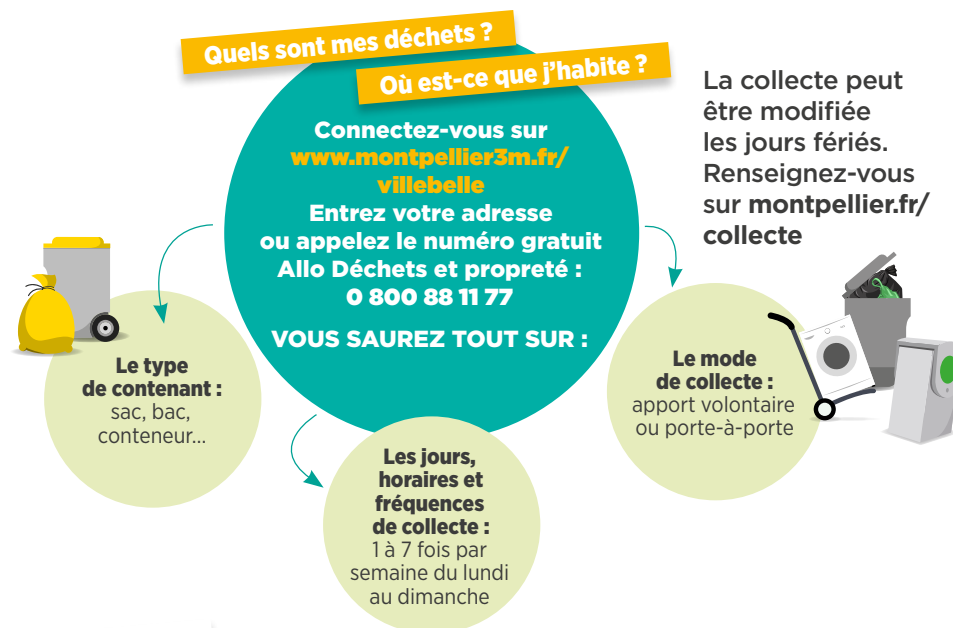


Michaël Delafosse

Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Le Maire de la Ville de Montpellier

COMMENT EST ORGANISÉE LA COLLECTE DE MES DÉCHETS ?

La Métropole organise la collecte des déchets dans ses 31 communes, selon des modalités qui peuvent varier en fonction du **type d'habitat** (individuel, collectif, hyper-centre...) et du **type de déchets collectés** (emballages et papiers, verre, ordures ménagères...).



INFOS +

Comment est financé le service public de gestion des déchets ?

- ✦ Par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Son taux est unique (11,25%) sur toute la Métropole et n'a pas augmenté depuis 2009.
- ✦ Par la redevance spéciale pour le financement complémentaire des déchets issus des professionnels en fonction du service rendu.
- ✦ Par les recettes de revente de matériaux, grâce à un tri sélectif efficace des déchets recyclables et les soutiens financiers des éco-organismes qui gèrent les filières de réemploi et de valorisation des déchets faisant l'objet d'un dispositif de Responsabilité Élargie du Producteur (emballages, papiers, mobiliers, électroménagers, textiles, etc.).

COMMENT PRÉSENTER MES DÉCHETS À LA COLLECTE ?

Présentez ou déposez vos déchets à la collecte **dans les contenants mis à disposition par la Métropole.**

PRÉSENTATION AU PORTE-À-PORTE, SANS ENCOMBRER LA VOIE PUBLIQUE



N'encombrez pas la voie publique ! Rentrez vos bacs après le passage de la collecte.

Pensez aux agents et respectez l'espace public ! Ne surchargez pas les contenants.

DÉPÔT EN APPORT VOLONTAIRE



INFOS +

- + La taille des bacs qui vous sont fournis est adaptée à la composition du foyer et à la fréquence de collecte. Obtenez ou remplacez votre bac sur : montpellier3m.fr/villebelle. Pour vous signaler ou pour une dotation supplémentaire, téléphonez au numéro gratuit **0800 88 11 77**.
- + Les sacs jaunes sont fournis gratuitement par la Métropole, en point relais à Montpellier, sur présentation d'un bon de retrait distribué deux fois par an dans votre boîte aux lettres, ou en guichet unique pour les autres communes concernées.

VERRE

Déposez votre verre, **sans bouchon ni couvercle**, dans les conteneurs d'apport volontaire.

1 200 conteneurs à verre près de chez vous



Pas de sac au sol

68€ minimum LE PV à Montpellier

INFOS +

Par respect pour la tranquillité des riverains, déposez le verre entre 7h et 22h.

- + Vos emballages en verre doivent être vidés, mais il est inutile de les rincer ou de les laver.
- + Les verres de table, la vaisselle et le vitrage doivent être jetés dans le bac gris car ils ont une composition chimique différente du verre d'emballage et détériorent la qualité du recyclage.
- + Retrouvez la carte des points d'apport volontaire du verre sur : montpellier3m.fr/villebelle

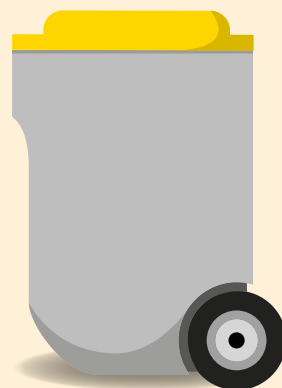
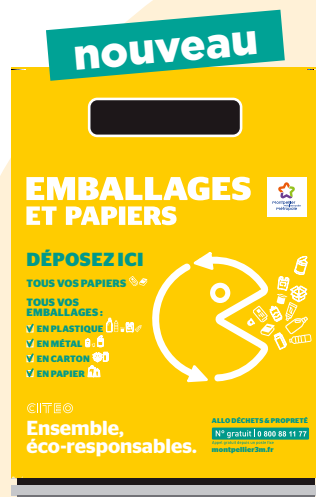
EMBALLAGES ET PAPIERS

Déposez vos emballages et papiers **en vrac** dans:

- le **bac jaune**,
- le **sac jaune**,
- les **conteneurs d'apport volontaire**.



Emballages en métal
(boîtes de conserve,
cigarettes, aérosols...)



Bouteilles et flacons
en plastique



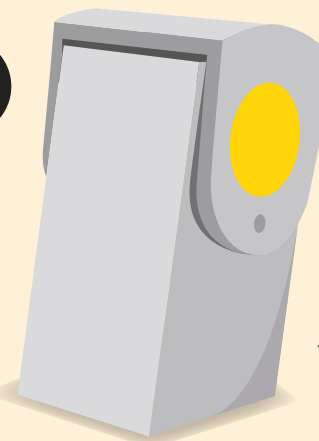
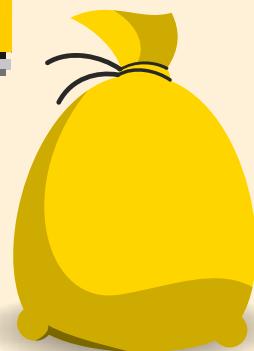
Tous les autres emballages
en plastique (pots de yaourts,
barquettes, sacs, films...)



Tous les petits emballages
en aluminium et acier
(capsules, blister...)



Emballages et
briques en carton



Tous les papiers, enveloppes,
journaux, magazines,
prospectus...

En cas
de doute,
utilisez le
bac gris

INFOS +

- + Vos emballages doivent être vidés mais il est inutile de les rincer.
- + Pour savoir si vous êtes dans une zone de collecte en sacs jaunes et pour savoir comment en bénéficier gratuitement, rendez-vous sur montpellier3m.fr/villebelle/bac-jaune
- + Les gros cartons doivent être déposés en déchèterie ou présentés à la collecte des encombrants.

BIODÉCHETS

Déposez vos biodéchets **dans un sac biodégradable**, puis dans le bac orange ou les points d'apports volontaires dédiés.

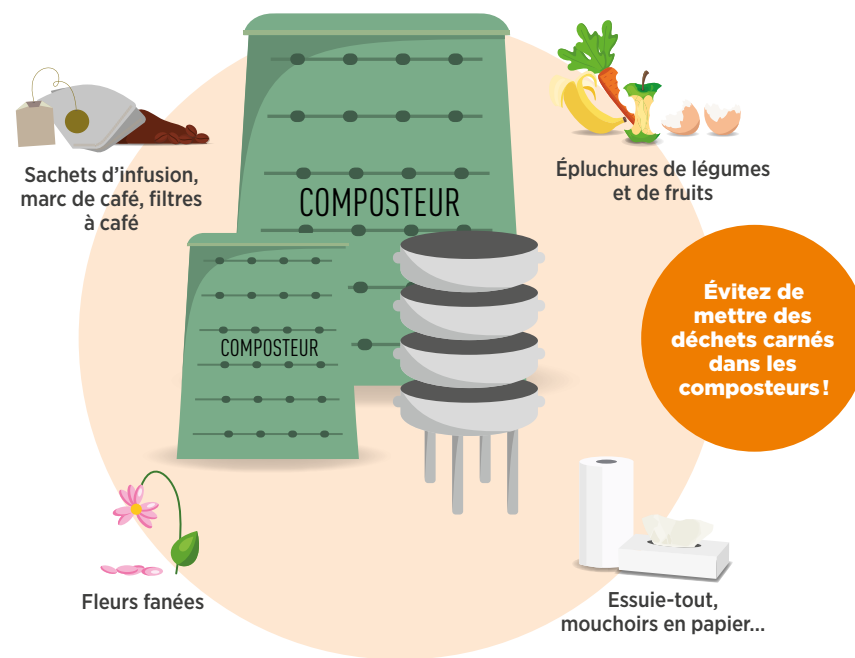


INFOS +

- + Le bac orange et les points d'apports volontaires dédiés sont les seuls conteneurs de biodéchets dans lesquels vous pouvez jeter des déchets carnés.
- + Des sacs biodégradables sont mis gratuitement à disposition dans les guichets uniques de la Métropole entre le 15 juin et le 15 septembre.
- + Pour faciliter le tri de vos biodéchets, la Métropole vous accompagne : mise à disposition d'un bioseau, conseils pratiques...

VALORISEZ VOUS-MÊME VOS BIODÉCHETS

La Métropole vous propose une solution adaptée à chaque situation. Vous pouvez disposer **gratuitement** d'un composteur individuel ou d'un soutien de 50 euros, sous conditions, pour l'acquisition d'un lombricomposteur.



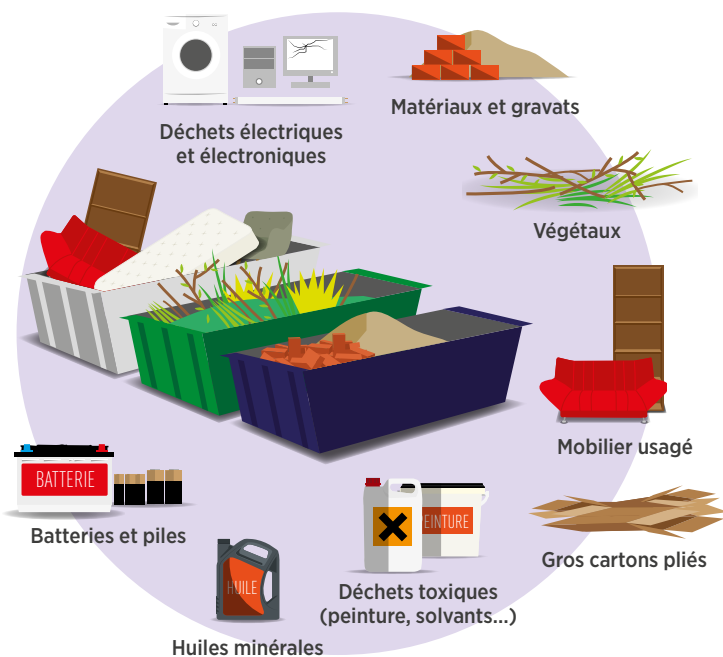
INFOS +

- + Pour vos biodéchets, il existe également des solutions collectives. Si votre résidence dispose d'un espace vert, elle peut être équipée d'un composteur. Une démarche plus globale, à l'échelle d'un quartier, peut également être initiée dans le cadre d'un partenariat avec la Métropole.

Pour tout renseignement, appelez le numéro gratuit Allo Déchets et propreté : 0 800 88 11 77

DÉCHETS OCCASIONNELS

Déposez les **déchets occasionnels** dans les **déchèteries** de la Métropole : encombrants, gros cartons, déchets électriques et électroniques, certains déchets dangereux....



RÈGLES D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

- Munissez-vous de votre Pass Métropole délivré par le guichet unique de votre mairie.
- L'accès est autorisé uniquement aux véhicules de tourisme ou petits utilitaires, de moins de 2 mètres de hauteur.
- Les dépôts sont limités à 1 m³ par semaine et par usager.

INFOS +

Pour les déchets occasionnels que vous ne pouvez pas apporter en déchèterie, plusieurs services de collecte sont mis en place par la Métropole :

- À Montpellier, une collecte régulière est réalisée à jour fixe par secteur. De plus, une remorque de collecte mobile est stationnée une fois par mois sur 10 emplacements du centre-ville.
- Dans les 30 autres communes du territoire, un service d'enlèvement à domicile est disponible sur rendez-vous auprès du guichet unique de votre mairie ou via le formulaire en ligne.
- Retrouvez les modalités et les jours de collecte des encombrants sur : montpellier3m.fr/villebelle ou par téléphone au numéro gratuit **0800 88 11 77**.

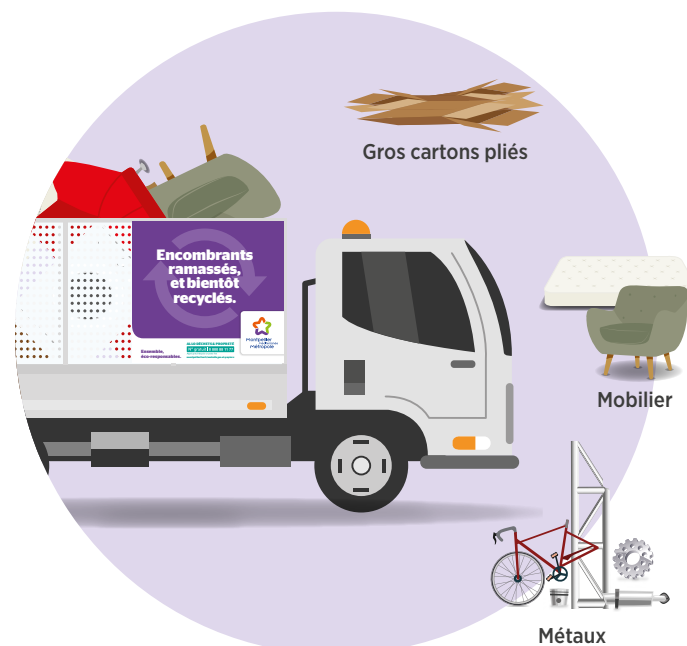
ENCOMBRANTS

Dépôts interdits en dehors des horaires de collecte sous peine d'amende.

Article R632-1 et s. du code pénal



Pour vos encombrants, **privilégiez l'apport en déchèterie**, qui limite l'encombrement de l'espace public et permet de mieux les valoriser. Si vous ne pouvez pas, déposez-les **aux jours et horaires de collecte des encombrants**, au lieu habituel de présentation de vos déchets. Cette collecte en porte-à-porte est gratuite.



RÈGLES À RESPECTER POUR BÉNÉFICIER DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

- L'encombrant doit constituer un bien meuble (et non pas un agrégat de matériaux).
- Il ne doit ni excéder 50 kg ni 1,50 m dans sa plus grande dimension, afin de pouvoir être transporté par 2 personnes.
- L'ensemble du dépôt ne peut excéder 2 m³ par foyer.
- Les déchets électriques et électroniques sont interdits et doivent être portés en déchèteries.

INFOS +

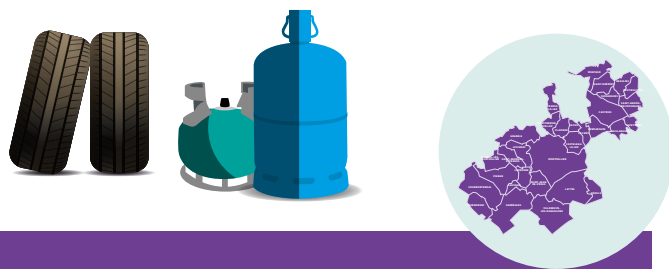
Particuliers ou professionnels, pour vos déchets en gros volumes, orientez-vous vers les nombreuses filières de recyclage dédiées, situées sur le territoire. Retrouvez la carte des 12 sites de recyclage et de traitement sur montpellier3m.fr/villebelle

- À Montpellier, une collecte régulière est fixée par secteur. Retrouvez les modalités sur : montpellier3m.fr/villebelle
- Dans les 30 autres communes du territoire, un service d'enlèvement à domicile est disponible sur rendez-vous, via le formulaire en ligne sur montpellier3m.fr/villebelle ou auprès du guichet unique de votre mairie.

DÉCHETS À FILIÈRES SPÉCIFIQUES

Certains déchets disposent de **filières de traitement spécifiques** et **ne sont pas pris en charge** par le service public de gestion des déchets ménagers de la Métropole.

TYPE DE DÉCHETS	COLLECTE
Déchets non dangereux des professionnels au-delà d'une production de 10 000 L par semaine	Par contrat avec une entreprise privée spécialisée
Médicaments non utilisés. Déchets de soins à risques infectieux à placer dans la boîte à aiguilles.	À déposer en pharmacie
Bouteilles de gaz, pneus, extincteurs, déchets pyrotechniques (fusées de détresse)...	À retourner auprès de votre vendeur
Amiante, souches et troncs d'arbres d'un diamètre supérieur à 10 cm, volumes de déchets occasionnels supérieur à 1 m ³	À déposer en déchèterie spécialisée



INFOS +

POUR LES GROS VOLUMES

Pour les volumes de plus de 1 m³ et/ou les déchets professionnels, les professionnels comme les particuliers doivent s'orienter vers les déchèteries spécialisées. Retrouvez la carte des 12 sites de recyclage et de traitement sur montpellier3m.fr/villebelle

RÈGLES À RESPECTER POUR LE TRI ET LA COLLECTE DES DÉCHETS

Respectez les **principales règles** présentées dans ce guide et détaillées dans l'arrêté métropolitain du 24 février 2017.

- ✓ **Respect des consignes** et règles de tri
- ✓ **Respect des jours et des horaires** de présentation fixés
- ✓ **Respect des horaires de sortie et de rentrée** des contenants
- ✓ **Respect des volumes et des poids** maximum autorisés
- ✓ **Respect du règlement intérieur** des déchèteries
- ✓ **Interdiction du chiffonnage**, notamment en déchèteries
- ✓ **Interdiction des dépôts sauvages**

Les **infractions constatées** pourront donner lieu à :

- ✗ l'établissement de **procès-verbaux**
- ✗ l'engagement de **poursuites** devant les tribunaux compétents
- ✗ la **facturation** de la réparation du dommage ou du préjudice subi



INFOS +

Toutes les règles sont consultables dans l'arrêté métropolitain du 24 février 2017 sur montpellier3m.fr/villebelle

- + La Brigade propreté et incivilités intervient depuis le 1^{er} janvier 2018 sur la ville de Montpellier afin de constater les infractions aux règles fixées par l'arrêté métropolitain relatif à l'organisation des modalités de collecte des déchets.
- + Elle est également compétente en matière de propreté des espaces publics (mégots, déjections canines, chewing-gum, etc.).
- + Sur les 30 autres communes, le pouvoir de police du maire s'exerce.

QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS ?



LE VERRE

À partir des 10 000 tonnes de verre collectées dans la Métropole, la verrerie de Vergèze produit du verre à 90 % recyclé et réalise 20 % d'économie d'énergie.

Une fois triée, une bouteille en verre redevient une bouteille en verre. Ce matériau se recycle à 100 %.

Son recyclage permet d'économiser des matières premières et de l'énergie.

LES EMBALLAGES ET PAPIERS



Le centre de tri DEMETER a traité 24 500 tonnes de déchets recyclables en 2018, issus de l'ensemble du territoire métropolitain.

Les différents matériaux collectés sont triés par catégorie (plastique, papier, carton, acier, aluminium) et servent ensuite à fabriquer de nouveaux objets : vélo, pull polaire, oreiller, casserole, boule de pétanque, papier absorbant, arrosoir...

DÉCHÈTERIE



Plus de 70 % des déchets que vous déposez en déchèterie sont triés et recyclés. Notamment, les déchets électriques et électroniques suivent une filière spécifique pour être réparés, réutilisés ou recyclés.

LES BIODÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES



L'unité de méthanisation AMETYST traite 100 % des biodéchets et des ordures ménagères de la Métropole, soit 130 000 tonnes de déchets par an. Ils sont déchargés, triés et méthanisés dans des zones distinctes.

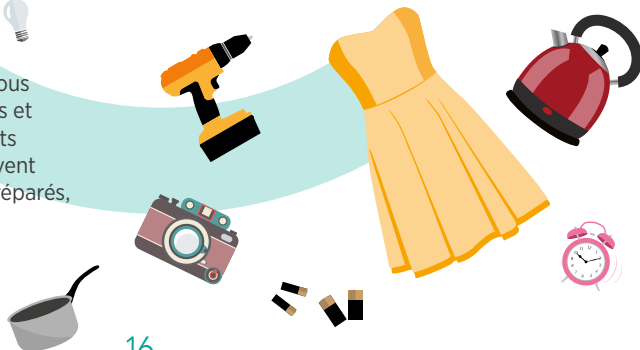
La méthanisation transforme les biodéchets et la matière organique contenue dans les déchets ménagers résiduels en énergie renouvelable (biogaz). 2 400 logements de l'éco-quartier des Grisettes à Montpellier sont ainsi chauffés.

Les matières organiques sont également transformées en matériau recyclable (28 000 tonnes de compost en 2018). 4 tonnes de biodéchets sont nécessaires pour produire 1 tonne de compost valorisée en agriculture.

TEXTILES ET OBJETS



Le don d'objet à des associations et entreprises solidaires (telles qu'EMMAÛS, ERCA) permet de réduire les déchets tout en favorisant le développement de l'économie sociale et solidaire locale.



COMMENT PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS ?

<h2>10 petits gestes...</h2>	1 Limitez les emballages : 26 kg de déchets en moins* !	2 Préférez les éco-recharges : 1 kg de déchets en moins* !	3 Produisez votre compost : 40 kg de déchets en moins* !
	4 Imprimez moins : 6 kg de déchets en moins* !	5 Utilisez un Stop Pub : 15 kg de déchets en moins* !	6 Donnez vos anciens vêtements : 2 kg de déchets en moins* !
8 Réparez vos appareils : 16 à 20 kg de déchets en moins* !	9 Achetez en vrac : 2 kg de déchets en moins* !	10 Adoptez les gestes simples au quotidien : 29 kg de déchets en moins* ! <small>* estimation par personne et par an</small>	<h2>... pour réduire d'un quart mes déchets</h2>

L'ensemble de ces gestes permet d'économiser jusqu'à 143 kg par an, soit environ 1/4 de la production individuelle de déchets.

INFOS +

LE SAVIEZ-VOUS ?

En moyenne, chaque habitant de la Métropole produit près de 600 kg de déchets par an dont 250 kg de déchets résiduels (poubelle grise). La lutte contre le gaspillage alimentaire couplée à la pratique du compostage (individuel ou collectif) permet de réduire d'environ 80 kg le volume de sa poubelle grise.

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Des questions sur vos déchets ? Nous vous guidons !

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR
LES MODALITÉS DE COLLECTE AUPRÈS DE

ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ

N° gratuit 0 800 88 11 77 depuis un poste fixe

montpellier3m.fr/emballages-et-papiers

DANS L'INTÉRÊT DE TOUS

Les dépôts de déchets au sol en dehors
des contenants prévus à cet effet et les dépôts
d'encombrants sur le domaine public sont interdits.

Montpellier Méditerranée Métropole
vous remercie pour votre geste écocitoyen.
Il préserve la planète, donc notre cadre de vie.



MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

BAILLARGUES

BEAULIEU

CASTELNAU-
LE-LEZ

CASTRIES

CLAPIERS

COURNONSEC

COURNONTERRAL

FABRÈGUES

GABELS

JACOU

JUVIGNAC

LATTES

LAVÉRUNE

LE CRÈS

MONTAUD

MONTFERRIER-
SUR-LEZ

MONTPELLIER

MURVIEL-LÈS-
MONTPELLIER

PÉROLS

PIGNAN

PRADES-LE-LEZ

RESTINCLIÈRES

SAINT-BRÈS

SAINT-DRÉZÉRY

SAINT GENIÈS
DES MOURGUES

SAINT GEORGES
D'ORQUES

SAINT JEAN
DE VÉDAS

SAUSSAN

SUSSARGUES

VENDARGUES

VILLENEUVE-LÈS-
MAGUELONE